



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



Pays : SENEGAL

NOM du PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES
Projet : AGRICOLES (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

Titre de la mission : Sélection d'un consultant pour le contrôle et la supervision des travaux de construction d'aménagements connexes (salles de classe, poste de santé, PTFM, aire de repos, etc.) dans le cadre du Projet d'amélioration de la Connectivité des Zones Agricoles (PCZA)

N° de référence : SN-AGEROUTE-272004-CS-QCBS

AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

1. Le présent avis d'appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passations des Marchés du projet publié dans le journal « L'AS » du 02 février 2022.
2. La République du Sénégal a sollicité un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant équivalent à US\$ 200 millions en vue de financer le coût du projet d'amélioration de la connectivité des zones agricoles (PCZA) du nord et du centre et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce crédit pour financer les services de consultances comprenant le contrôle et la supervision des travaux connexes :
 1. Construction et/ou réhabilitation des infrastructures socio-économiques de base (salles de classe y compris équipement, mur de clôture, blocs d'hygiène, etc.) ;
 2. Construction de centre de santé (maternité, case de santé, etc...) ;
 3. Construction de marchés ;
 4. Parcs à vaccination ;Construction et équipement de huit (08) plateformes multifonctionnelles pour les groupements de femmes y compris le renforcement de capacité.

3. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

- le contrôle et la surveillance des travaux ;
- la vérification et la réception des parties d'ouvrages, de travaux et d'équipements ;
- l'établissement des quantités de travaux exécutés et d'équipements livrés ainsi que la vérification des décomptes ;
- l'analyse et la validation des dossiers d'exécution ;
- la rédaction des rapports périodiques ;
- le contrôle et la surveillance de la mise en œuvre des mesures prévues au titre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale ; et
- l'assistance à l'Agence dans l'exécution du projet.

Le délai prévisionnel de réalisation des prestations est de **dix-huit (18) mois**.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) Sénégal invite les candidats intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations :

- qualification générale dans le domaine (activités principales, nombre d'années d'existence et nombre de personnel permanent depuis 5 ans du bureau) ;
- expérience pour des missions similaires (fournir les attestations justifiant la réalisation des missions);
- capacité technique et managériale du bureau ;
- moyens logistiques disponibles ;
- références de clients et de toute autre information jugée nécessaire.
- qualification du personnel dans le domaine;
- toute autre information jugée pertinente.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leur chance.

5. Un consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC). Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale (**juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020**) ;

6. Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse : Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGERROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann- Résidence Tel : (221) 33 869 07 51 - Email : rndour@ageroute.sn ; mlaye@ageroute.sn
Les heures de bureaux sont de 8 heures à 16 heures GMT.

7. Les manifestations d'intérêt, écrites en langue française, sont reçues sous plis fermés à l'adresse ci-dessus au plus tard le **22 Mars 2022 à 12h 30** précises (GMT). L'enveloppe présentant la Candidature devra porter expressément la mention :

« Manifestation d'intérêt pour le contrôle et la surveillance des travaux connexes dans le cadre du Projet d'amélioration de la Connectivité des Zones Agricoles (PCZA) du Nord et du Centre »

Les dossiers transmis sous format électronique ne seront pas acceptés.

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE